Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_102_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mercredi dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix-Noyalo, légalement convoqués le 9 décembre 2025 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guillerme, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte-Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Quintin, M. Rouault, M. Sébille, M. Stevant, M. Thébaut

Absents ayant donné pouvoir :
M. Groyer à M. Célard
Mme Maillot à Mme Houssaye
M. Quistrebert à M. Sébille
Mme Pasquier à Mme Lecomte-Durouil
M. Valiente à Mme Le Bodic

Absents : Mme El Adib, Mme Rebout

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Absent : 2

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 30

2025-12-17- N°FIN 102/2025 – ACTUALISATION DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Chaque année, dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Préfecture sollicite le linéaire de voirie classée dans le domaine public communal, qui figure parmi les critères d'attribution de la D.G.F.

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L 2334-1 à L2334-23 ;

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, stipulant que le classement dans le domaine public est prononcé par le conseil municipal, sans enquête publique préalable, dès lors que ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que la longueur de voirie retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement au 1er janvier 2025 était de 166,115 kms ;

Vu le recensement des voiries communales effectué par le pôle aménagement et cadre de vie le 17/10/2024 portant à 166,115 kms le linéaire de voirie ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie dans le domaine public communal et le plan tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_102_DEL-DE

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ENTERINE le recensement de voiries dans le domaine public communal tel qu'il est joint à la présente délibération.

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Christian SEBILLE